MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00252 U6201
Adresse du projet :85bis Rue Jean Letienne 62300 Lens
Déposé en mairie le : 09/10/2026
Reçu au service le : 21/10/2026
Nature des travaux: 13188 Réfection / Remaniement de couverture

Demandeur :
SCI JEAN LETIENNE SCI JEAN LETIENNE

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Arras

Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 06/11/2026 à 11:18

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de département par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où la décision d'urbanisme est prise au nom de l'État en application du b) de l'article L.422-1 ou de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, le préfet de région est compétent (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) et doit être saisi dans les mêmes conditions.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.